

LA SEMAINE DE QUATRE JOURS REMISE EN QUESTION

L'école le mercredi matin dès la maternelle ?

Repasser à quatre jours et demi de cours par semaine pour les primaires ? Cette solution, qui n'est pas exclue par l'Éducation nationale, fait réagir.

L'école le mercredi matin pour tous les élèves, y compris ceux du primaire (maternelle et élémentaire) ? Rien n'est encore officiel mais le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, a récemment indiqué qu'il n'y voyait « aucun inconvénient ».

Concrètement, les écoles primaires repasseraient à un rythme hebdomadaire de quatre jours et demi par semaine, avec trois heures de cours le mercredi matin. Cette demande, qui a été faite par la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) au niveau national, excite le monde enseignant et les parents d'élèves.

« Une solution plus adaptée » Il y a quelques mois, suite à l'annonce par le gouvernement de la suppression du samedi matin et du passage de 26 à 24 heures hebdomadaires obligatoires, « nous étions très en colère », déclare François Riotte, président de la FCPE de Côte-d'Or. Selon lui, « la suppression du samedi n'a pas entraîné de diminution du temps scolaire et encore moins des programmes (qui ont plutôt été augmentés) ».

Il poursuit : « Dès le mois de mai dernier, nous nous sommes déclarés en faveur du maintien de la semaine de quatre jours et demi avec neuf demi-journées, dont une le mercredi matin. Nous nous étions appuyés sur des rapports chrono biologiques expliquant que la coupure actuelle du mercredi est néfaste pour la continuité de l'enseignement des enfants sur une semaine.

» Laëtitia Barel, secrétaire générale SE-Unsa 21, partage l'analyse : « Actuellement, les journées de travail sont trop longues pour les enfants. Mettre trois heures de cours le mercredi matin serait une solution plus adaptée qui permettrait de libérer une heure chaque jour pour l'aide personnalisée.

» François Riotte évoque le fait que la FCPE 21 avait fait part de sa position à l'inspection académique : « L'institution nous avait signalé que la semaine de quatre jours et demi (avec le mercredi matin travaillé) pouvait se faire sur un mode dérogatoire prévu par le décret de mai dernier (NDLR : voir éclairage).

« Ce n'est pas infaisable » A cette période, si un établissement du département l'avait décidé en conseil d'école, avec l'accord de la commune, des enseignants et des parents, cela aurait pu être mis en place. » Cet avis est partagé par la secrétaire générale du SEUnsa 21, qui souhaitait aussi « que les neuf demi-journées perdurent ». Laëtitia Barel estime que « des réticences au travail des élèves le mercredi matin se sont alors fait sentir.

Notamment au niveau de certaines municipalités qui ont estimé que cela pouvait entraîner des problèmes pour les centres aérés et les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). » De son côté, François Riotte juge que la restauration d'une neuvième demi-journée sur le mercredi matin nécessiterait certes des changements pour les communes, les enseignants et les parents, mais que « ce n'est pas infaisable ».

Vincent LINDENEHER

<http://www.bienpublic.com/>